

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 14 JUIN 2021

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 28 JUIN 2021



Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 17 mai 2021,

En présence de 10 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

8 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Alexis MANCEL, Mme Chanez HERBANNE, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY

1 membre suppléant son titulaire :

Mme Nathalie LEBAS suppléante de M. Daniel LECA

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

M. Frans DESMEDT ayant donné pouvoir Mme Nadège LEFEBVRE

En présence également de :

M. Christian DEMAY	suppléant de	Mme Catherine MARTIN
M. Jean CAUWEL	suppléant de	M. Alexis MANCEL
M. Didier RUMEAU	suppléant de	Mme Chanez HERBANNE
Mme Claire MARAIS-BEUIL	suppléante de	M. Philippe EYMERY

Étaient excusés :

M. Martial DUFLOT M. Frédéric GAMBLIN, M. Medhi RAHOU, M. Dominique DEVILLERS, M. Daniel LECA, M. Alain LETELLIER, Mme Nicole COLIN, M. Patrice MARCHAND, Mme Martine BORGEO, M. Eric DE VALROGER.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2021 06/14-13 relatif à l'autorisation de cession de deux camions du Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs (SSLIA),

CONSIDERANT que le parc roulant du Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs de l'aéroport (SSLIA) au 31/12/2019 est composé de 5 véhicules d'intervention et qu'ils font l'objet d'une vérification annuelle réglementaire des performances et d'un suivi régulier ;

CONSIDERANT que la SAGEB a procédé à la commande d'un nouveau camion de la marque ROSENBAUER pour le Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs de l'aéroport pour remplacer un camion CAMIVA modèle Thomas mis en service en mars 2001 ;

CONSIDERANT que l'ancien véhicule CAMIVA ne sera plus utilisé par l'aéroport ainsi qu'un autre ancien véhicule du même modèle et de la même date de mise en service ;

CONSIDERANT que ces 2 véhicules peuvent être vendus en véhicules d'occasion ou pour pièces détachées mais requiert l'autorisation du SMABT en tant que propriétaire.

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

-
- **AUTORISE** la SAGEB à procéder à la vente de ces véhicules,
 - **AUTORISE** la Présidente à signer tout document/acte relatif à la vente de ces véhicules dont le produit sera intégré au fonds dédié à la taxe de sûreté.

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
DÉPOSÉ
LE 28 JUIN 2021



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé